

**Enregistrement réalisé par RCF Radio T.O, pour l'émission Carte blanche,
sur la conférence du Pasteur Jean Arnold de Clermont
à Douai, le 30 janvier 2009**

Permettez-moi d'abord de dire que c'est un plaisir d'être à Douai, de revenir à Douai, et d'y être invité par un groupe œcuménique qui fête ses 40 ans. Alors vous avez titré 'La famille : un défi... des réalités'. C'est d'abord un défi pour moi parce que je ne suis pas du tout un spécialiste des questions de la famille, je ne suis ni sociologue, ni éthicien, je suis un simple observateur et un acteur comme chacun d'entre nous, je dirai, à travers nos propres familles ; et c'est probablement de cela qu'il nous faut parler.

Ma réflexion, je l'ai pensée comme je l'ai sentie à travers ce qu'est le projet de ce 40^{ème} anniversaire du groupe œcuménique, c'est à dire celui de susciter des ateliers qui, pendant un an, vont essayer de réfléchir à ce thème de la famille ; et donc, j'ai imaginé que ce qui était nécessaire, c'était de traverser cette question et d'essayer de cadrer, de signaler un certain nombre de points absolument cruciaux si l'on veut ensemble réfléchir, travailler et faire évoluer notre compréhension de la famille.

Un défi : quand ma propre Eglise en parle, elle en parle avec un peu moins d'agressivité peut-être dans les termes, elle parle de mutation ; et c'est ainsi que le thème synodal de l'Eglise évangélique luthérienne de France et de l'Eglise réformée de France en 2007 était celui de la famille, et il était introduit de la manière suivante : *« Aujourd'hui, la famille est en mutation, ce qui ne manque pas de nous interroger ou de nous inquiéter : face à cette mutation, quelle espérance l'Evangile peut-il apporter, quel regard bienveillant, quelle parole de bénédiction pouvons-nous poser sur la famille et son évolution ? »* Et nous verrons tout à l'heure si ce synode commun de l'Eglise évangélique luthérienne de France et de l'Eglise réformée de France a apporté des paroles de bénédiction.

Alors cette mutation, ce défi, aujourd'hui, j'essaierai au fur et à mesure que j'avancerai de vous signaler un certain nombre de documents qui pour moi sont des documents de référence qui nous permettent toujours de travailler. Et je vous dis tout de suite, en m'excusant pour la partie catholique, parce que mes sources sont plus protestantes, même si vous le verrez elles sont plus larges, elles balayaient un peu plus large que le seul protestantisme, je vous recommande un site qui s'appelle www.protestants.org et qui depuis 2005-2006 a mis à la disposition de qui veut, des dossiers de réflexion sur des sujets importants, celui des migrations, celui de la mission etc..., et il en a été préparé un, sur le thème « Famille et éducation » et il m'a servi ce site à puiser dans des ressources absolument innombrables sur le thème de la famille. Lorsqu'il s'agit de voir le défi, je vous recommande tout à fait un site espagnol, vous verrez en allant sur ce site que, bien qu'espagnol, bien que regardant assez précisément la situation en Espagne, et les évolutions de la famille en Espagne, ce site qui est un site privé qui s'intitule l'Institut de politique familial et qui répond en terme Internet au doux sigle de www.ipfe.org donne des indications tout à fait générales, tout à fait importantes sur l'évolution de la famille en Europe. Et je reprends quelques unes des indications qu'il fournit. Il fournit des tableaux fort bien colorés, avec des courbes, des camemberts, des trucs extraordinaires, ça monte et ça descend, c'est tout à fait intéressant, mais ça donne des chiffres relativement précis sur l'Europe, et dans une certaine mesure cela vaut la peine, sur ce thème, de voir combien les évolutions sont différentes d'un pays à l'autre. Et peut-être nous aurons à nous demander pourquoi de telles évolutions aussi différentes, par exemple entre l'Allemagne et la France, sur le plan de la fécondité.

1. La population européenne croît de manière extrêmement lente, elle a été plus forte ces six dernières années, il s'agit du rapport de 2008, donc vraiment quelque chose d'assez précis, pour faire un rapport en 2008, on se base sur les chiffres de 2006, parfois de 2007, évidemment pas ceux de 2008. La croissance a été plus forte les six dernières années, elle a atteint 8,2 % de la population européenne pour atteindre environ 500 millions d'habitants. Mais, et c'est tout à fait important pour nous, 57% de la croissance en Europe tient à 3 pays, la France, l'Espagne et le Royaume Uni. L'immigration est la source principale de croissance en Europe. Seules la France et la Hollande ont une croissance naturelle supérieure à celle de l'immigration. Pour la France, si la croissance avec l'immigration est de 3,9% sur cette période de 1998 à 2008, sur 10 ans, elle est en croissance naturelle aux alentours de 2,6 à 2,7% et l'immigration fait le complément. Mais si vous prenez l'Espagne, la croissance naturelle est aux alentours de 0,6% pour une croissance globale de 5,8%, c'est à dire que l'immigration fait 90% de la croissance de l'Espagne au cours de ces dernières années. L'Italie a une croissance naturelle négative, l'Allemagne a une dénatalité de 1,1 millions en croissance naturelle qui est compensée par l'immigration.
2. Deuxième caractéristique sur l'Europe, l'Europe vieillit. Le vieillissement fait que un habitant sur 5 en Europe a plus de 65 ans. Les moins de 14 ans étaient 94 millions en 1980, ils ne sont plus que 74 millions en 2007.
3. Troisième caractéristique, les européennes ont des enfants de plus en plus tard. En 1980, excusez les chiffres, mais il vaut mieux donner les chiffres précis, l'âge moyen était de 27,10 ans pour les premiers enfants des femmes européennes, en 2006 il est à 29,70 ans c'est à dire deux ans et demi plus tard. Les espagnoles, les italiennes et les hollandaises, c'est après 30 ans.
4. Quatrième caractéristique, l'avortement. Une grossesse sur cinq se termine en Europe par un avortement. Mais en même temps, il y avait 1.798.793 (excusez les chiffres là encore, parce que je ne sais comment ils le savent au chiffre près) en 1985, il n'y en a plus (et ce plus n'est pas un jugement de valeur ni quoi que ce soit) que 1.167 775 en 2006 ; baisse de la natalité en Europe, mais baisse aussi des avortements. Mais six pays totalisent à eux seuls 900.000 de ces avortements, La France, le Royaume Uni, la Roumanie, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne.
5. Cinquième considération, la chute des mariages. Plus de 23% de chute de mariage en 25 ans, en gros 1% par an .
6. Sixième considération, un enfant sur trois naît hors mariage. 42% des enfants qui naissent en France naissent hors mariage.
7. Autre considération, les ruptures familiales. En Europe, 1.038.000 en 2006, à rapprocher du chiffre que je vais vous donner tout à l'heure, grosso modo de 2 millions et quelques centaines de milles mariages. La France, contrairement à ce que l'on dit, d'habitude on dit, il y a un couple sur 3 qui avant 30 ans de mariage est rompu, les statistiques de cet institut d'études sont beaucoup plus fortes pour la France puisque la France est à 51% de rupture de mariage en 2006. Deux foyers sur trois n'ont pas d'enfant. 16% ont un enfant. 13% ont deux enfants ou plus. Je m'excuse, je vous salue de ces chiffres, je n'ai pas l'intention de m'y arrêter longuement, mais il faut avoir le paysage à l'esprit.
8. Je veux encore vous donner un ou deux chiffres sur ce que l'on peut appeler une politique familiale en Europe. 7,7% des dépenses sociales en Europe, sont consacrées à la famille. Chaque fois que l'Europe consacre 13 € aux dépenses sociales, seulement 1 € est consacré à la famille.
9. Et dernière considération, qui est extrêmement difficile à interpréter, lorsque l'on examine les aides familiales en rapport au nombre d'enfants. Nous avons en gros une courbe tout à fait naturelle qui veut que plus les aides moyennes pour une famille de deux enfants augmentent, plus le nombre de familles ayant deux enfants augmente. Cela donne une courbe avec des points au-dessus et en-dessous d'une ligne que les statisticiens appellent une nébuleuse, et c'est tout à fait clair, on trouve l'Espagne, la Pologne, l'Italie, très peu d'aide familiale, très peu de familles ayant deux enfants. On monte, à l'extrême fin, on a pas mal d'aides familiales, environ 250€ à 300€ par famille (par mois ou par an, peu importe), et pratiquement deux enfants avec l'Irlande ;

et puis deux cas qui sont absolument étrangers à cette courbe générale, c'est l'Allemagne où, en dehors du Luxembourg, on est le pays où les aides familiales sont les plus importantes, mais parfois trois fois au-delà de l'Espagne, deux fois au-delà de la France, et pourtant la fécondité y est très faible. Et l'autre cas extrême c'est la France où finalement les aides familiales sont relativement basses, au niveau de l'Italie, et où les couples ayant deux enfants sont les plus nombreux en Europe.

Je dis simplement cela parce que, une fois que l'on a regardé les statistiques, il faut s'apercevoir qu'elles ne disent pas tout, ou qu'elles ne disent qu'une petite partie des choses. Et après vous avoir fait perdre 10 minutes à écouter des statistiques, au moins vous savez qu'il faut en retenir une partie, l'image globale qu'elles donnent mais ne pas interpréter trop vite.

Lorsqu'on demande à celle qui est probablement la figure française de la sociologie tournée vers la famille, les enfants, j'ai parlé de Evelyne Sulereau, et qu'on lui dit « *Madame est-ce que vous accepteriez en une page, une page et demie, de nous dire comment vous voyez la situation* » (c'est l'expérience que j'ai eu avec elle il y a 2 ans ½), elle remercie, elle dit « *on m'oublie parfois donc je suis heureuse de ne pas être oubliée !* », et elle commence par un petit coup de patte au protestantisme, dont elle est. Et elle dit « *Les instances nationales protestantes, par rapport aux questions concernant la famille, se sont montrées ouvertes et tolérantes mais du coup ils ont éludé le débat sur la famille de peur de paraître un peu trop moralisateur* ». Mais dit-elle « *Le silence n'est plus de mise* », et elle se fait immédiatement l'écho de situations dramatiques, sans écoute ni soutien, de situations d'angoisse des familles devant les choix qui génèrent un excès de liberté, et de cette demande constante de repères solides, moralement justifiés, et en rapport avec l'espérance chrétienne. Et ensuite elle dit, « *Mais vous savez il y a eu une évolution majeure au cours de ces 20 ou 30 dernières années, c'est le fait que la science génétique a révélé le caractère inaltérable des liens biologiques unissant tout enfant à un seul père et une seule mère* ». Et elle dit la chose suivante « *Fonder hier sur le couple marié, puis également non marié, la famille va reposer demain sur les liens de filiation qui eux sont uniques, stables et pérennes* ». Et elle se félicite du principe de co-parentalité qui a été développé au cours des 20 dernières années, l'encouragement à une vraie parité entre père et mère, et elle appelle à réfléchir au sens profond de la parenté biologique comme un don reçu irréfragable, ne pouvant être ni nié, ni falsifié, encore moins dérobé volontairement à l'enfant, vous voyez où elle pointe le doigt, sur l'accouchement sous X, et elle dit qu'il faut repenser l'adoption dans le respect des origines de l'enfant, respecter à la fois parenté et parentalité, ce qui est effectivement tout un sujet sur lequel nous reviendrons. Et elle va un peu plus loin, elle pointe notre société individualiste et laxiste, dont elle nous dit que tout en faisant de l'enfant un roi, elle est peu accueillante aux enfants. Et elle ajoute « *Ils ont plus que jamais besoin d'une famille, qui soit un cadre indéfectible et un refuge aimant. Beaucoup ne vont pas bien, beaucoup sont fragilisés, l'école ne peut pas à elle seule assurer sociabilisation et éducation, car l'enfant ne peut recevoir les fondements de sa personnalité que de sa famille, à commencer par son identité génétique, sociale, culturelle et morale. La transmission par les parents et les grands-parents de leur valeur et de leur culture distingue l'enfant de ses camarades de classe, lui permet de ne pas être façonné par la seule culture de masse* ». Ouh ! Alors là vous avez eu une dose massive en une page, d'Evelyne Sudereau, et quand elle m'a envoyé cette page, pour qu'il figure sur le site de la Fédération protestante, elle m'a dit « *Vous savez, je crois que vous ne la publierez pas !* » Je dis « *Comment Moi, si je vous demande, c'est sans censure, vous avez carte blanche* », ce que nous avons fait d'ailleurs. Elle m'a dit « *Si vous la publiez, vous allez être critiqués* ». Et simplement, ce n'est d'ailleurs pas nous qui avons été critiqués, peu importe que l'on soit critiqué, ce n'est pas là l'objet, mais effectivement il faut bien sentir qu'elle touche à des points qui chatouillent, qui font mal, j'en veux pour preuve un texte que j'ai apporté ici, et qui est du président de la Mission d'information sur la famille et le droit des enfants, M. Patrick Bloche, qui avait d'ailleurs comme rapporteur Mme Valérie Pécresse, dans un rapport qu'ils ont fait à l'Assemblée nationale, le 25 janvier 2006, sur la famille et les droits des enfants.

Bloche dit « *Je suis très content de ce rapport, je trouve qu'il est excellent, que la rapporteur (je ne sais pas si c'est ainsi que cela se dit), a fort bien fait son travail, mais je ne le signerai pas* », lui président de la Commission, ce qui est particulièrement fort, mais c'est comme cela. Et il dit exactement, voire presque le contraire de ce que dit Evelyne Sudreau, c'est pourquoi je vous le rapporte, parce que vous allez voir la tension dans laquelle nous nous trouvons. « *Le rapport ne prend pas la pleine mesure des évolutions des modes de vie familiaux, il ne nie pas, (comment le pourrait-il !), l'explosion des naissances hors mariage, la multiplication des recompositions familiales, le choix d'élever un enfant seul, ou avec un compagnon ou une compagne du même sexe, le succès de Pacte civil de solidarité qui a déjà répondu à l'attente de 340.000 de nos citoyens, mais s'il présente ces changements, c'est pour les regretter. La mission souhaitait voir la société telle qu'elle est, et non telle qu'elle l'imagine, je crains que la majorité de ses membres n'ait en définitif préféré la voir telle qu'elle la souhaiterait par attachement au modèle familial traditionnel, un père et une mère unis par le mariage vivant ensemble avec leurs enfants, dont elle déplore l'érosion. Le mariage est présenté comme la seule forme d'organisation du couple qui assure véritablement la sécurité de l'enfant, c'est accorder peu de place au million de couples qui ont choisi d'avoir des enfants sans se marier, et aux 400.000 enfants, c'est à dire à peu près la moitié, qui chaque année naissent hors mariage* ». Et il va plus loin « *Le rapport privilégie de manière disproportionnée la dimension biologique de la filiation en la considérant comme une garantie de sécurité pour l'enfant, l'existence de liens biologiques entre l'enfant et les adultes qui l'élèvent n'a pourtant jamais été l'assurance d'une bonne éducation etc...* » De la même façon, dit-il « *Je n'adhère pas au raisonnement qui conduit la mission à refuser de réaffirmer le droit de toute personne, combien même elle serait homosexuelle, et dès lors qu'elle présente les qualités requises pour accueillir et élever un enfant, de demander à adopter ; c'est pérenniser l'hypocrisie qui pousse certaines d'entre elles à dissimuler l'existence de leur partenaire du même sexe pour éviter un refus d'agrément etc...* » Nous allons bien sûr revenir sur ces sujets, mais j'espère que vous sentez, en écoutant Evelyne Sudreau d'un côté, qui a publié d'ailleurs un bouquin sur le sujet, en se fondant sur des études qui ont été faites en Suède et dans les pays nordiques sur plus d'un million d'enfants, et qui pour la première fois donnait à voir en vraie grandeur ce qu'était l'évolution à travers ce que les enfants ressentaient des transformations du couple et de la famille en Europe, et sur cette base-là, Evelyne Sudreau pousse un véritable cri d'alerte, en disant « *Halte-là !* » Il faut que nous soyons attentifs, mais bien évidemment, non pas comme le suspecte M. Bloche, en prenant la société comme on la rêve, mais en prenant comme nous allons le faire ce soir, la société telle qu'elle est, et en voyant comment, dans cette société, il est possible d'alerter sur un certain nombre de dérives, de déviations, de difficultés, d'angoisses, et si possible de les corriger. Le Conseil national de l'Eglise réformée de France a, par sa commission 'Couples, famille et société' réagi à plusieurs rapports parus dans les années 2004, 2005, 2006, 2007 sur la famille, notamment le rapport Dekeuwer Defosse, remis au Garde des Sceaux, « *Rénover le droit de la Famille* », et lui-même, le Conseil national de l'Eglise réformée de France, réagit un peu comme M. Bloche, il faut bien le dire, en disant « *Le rapport limite le recours à la vérité biologique dans l'établissement des filiations, pour garder un équilibre entre lien du sang et lien social ou volontaire, mais est-ce l'avenir ? Car l'accès à la vérité biologique s'inscrit dans une évolution de fait dont on devra tirer les conséquences inéluctables. La filiation d'autre part, ramenée à une responsabilité dans la procréation n'est plus référée à l'institution qui la fonde, le couple créateur des parents, qui seul lui donne son sens humain, permet l'inscription dans une généalogie, déliée de l'alliance des parents la filiation est tirée vers la vérité biologique, si l'approche par la vérité biologique est incontournable, pourtant elle est insatisfaisante* ». Alors je vous dis ça simplement pour que vous voyez où nous nous trouvons. Nous nous trouvons à un moment où il nous faut réfléchir à la dimension biologique en rapport avec ce que tout à l'heure un autre appelait la parentalité, c'est à dire l'évolution du couple et de la famille, et les formes nouvelles de couples et de familles. C'est ce que fait un rapport de la Fédération protestante sur un sujet très particulier qui est celui du Pacte civil de solidarité. Et vous imaginez qu'au moment où ce PACS était en préparation, les Eglises ont été sérieusement interpellées pour savoir ce qu'elles pensaient sur le sujet.

Je me souviens, à l'époque je n'étais pas encore à la Fédération protestante, j'étais pasteur d'une paroisse à Paris, et mon député de secteur m'a invité à l'Assemblée nationale où il avait organisé un colloque sur le sujet. Je dis : « *Merci M. le député, je vais venir y assister* » et j'ai entendu à ma surprise totale la démonstration suivante : « *Si vous êtes catholique, de la campagne, et peu évolué, bien évidemment vous êtes opposé au PACS. Si vous êtes parisien, intelligent, et bien sûr évolué, vous êtes en faveur du PACS* ». Comment vouliez-vous que dans ce climat-là, et relisez les journaux de l'époque, faire entendre une voix un peu différente ? C'est ce qu'a essayé de faire la Fédération protestante, elle a été totalement inaudible je vous le garantis ! Car à chaque fois qu'on lui disait « *Vous êtes en faveur du PACS ?* », elle disait « *Oui, mais non !* » « *Alors vous êtes contre ?* » « *Non, mais oui !* » et je vais essayer de vous expliquer pourquoi : la Fédération à ce moment-là a essayé de dire de manière aussi claire que possible ce qu'elle pensait de la conjugalité. Et elle disait : « *Moi je demande à ce que l'on distingue l'existence de couples hétérosexuels non mariés pour lesquels ce PACS est tout à fait important dans une certaine mesure et pour certaines raisons, et l'existence de couples homosexuels pour lesquels ce PACS est tout à fait important mais pour d'autres raisons* ». Et la Fédération a essayé d'expliquer comment elle comprenait la conjugalité.

Il nous faut revenir à l'intention initiale et c'est justement pour aller jusqu'au bout de cette grande idée que la conjugalité doit retrouver le sens de l'institution qui lui manque. L'égalité conjugale, l'alliance conjugale, est un conflit converti en accord par un travail continu. C'est un travail sur l'interdépendance, sur la coopération, pour inscrire dans la durée un agir ensemble. Et c'est ici le lieu de notre éloge pour le mariage, auquel nul ne saurait être contraint, mais pour lequel nous voulons plaider. Car pour nous, c'est un acte civil et civique fondamental, l'apprentissage par excellence du lien social. Et proposer le mariage comme institution du sentiment comme acte civil qui institue l'égalité, tisse le lien social et fait de l'amour une courtoisie, une intrigue où les discordances font partie de l'accord, de sa durabilité même, de sa capacité à se réinterpréter, dans les circonstances de la vie. Mais vous voyez il s'agissait de dire « *on est en train de toucher à quelque chose de très sérieux* ». Quelle est la place de l'institution, que ce soit celle du PACS ou que ce soit celle du mariage, par rapport à un couple ? Et du coup cela permet de poursuivre en disant « *On peut insister d'une part sur le fait que dans une société où les liens sociaux et économiques sont de plus en plus précaires, tout ce qui contribue à des engagements plus durables, à la réinvention de formes de fidélité, où l'attachement mutuel des personnes va au-delà de leur différence sexuelle, doit être soutenu* ». Et la Fédération de dire : « *Le PACS dans sa forme actuelle est mauvais parce qu'il est insuffisant sur le plan juridique, mais il est bon s'il permet à des couples homosexuels de s'inscrire dans la durée* ». Et quand on disait cela, immédiatement ça bruissait, on va dire sur sa droite, ou chez les provinciaux etc...(dont j'ai parlé toute à l'heure !) On peut de l'autre côté, disait la Fédération, « *exprimer une réticence due au fait qu'un tel contrat ne saurait se substituer au mariage, acte civique et politique fondamental qui tisse les différences et notamment qui articule ensemble la différence des sexes et la différenciation des générations* ». Et là, la Fédération protestante disait : « *Mais ne faites pas du PACS un mariage, car le mariage c'est l'institution d'un couple dans un lien social dans la société, dans une perspective de durée* », et à ce moment-là sur notre gauche, ça bruissait et ça nous disait : « *Mais vous n'avez rien compris !* » Je vous cite ces textes simplement pour vous dire dans quels types de débat nous nous sommes retrouvés au cours des années qui viennent de s'écouler, et qui, d'une part ont porté sur, je l'ai déjà dit, la place de la filiation dans la famille, et d'autre part la place de l'institution dans la société.

J'aimerais maintenant essayer de vous donner quatre axes de réflexion qui me semblent tout à fait importants quand on aborde la question des réalités familiales d'aujourd'hui :

1. Je vais essayer d'être bref sur le premier, bien que ce soit une particularité française de s'y intéresser, on va appeler cela les enjeux juridiques ou la politique familiale. Nous sommes le seul pays en Europe qui depuis 1932 ait véritablement développé une politique familiale. Je n'ai pas envie de vous citer toutes les lois, mais quand même il y a des étapes importantes :

- La première, c'est la loi Landry du 11 mars 1932 qui généralise le principe des sur-salaires familiaux pour tous les salariés de l'industrie et du commerce. C'est le premier signe que l'on va s'orienter vers une politique familiale.
- La loi du 12 novembre 1938 qui crée les allocations familiales indépendantes du salaire et des entreprises.
- Puis en 1939, un décret-loi institue le code de la famille et de la natalité française : ce texte constitue la première tentative d'une véritable politique familiale en France avec un objectif nataliste clairement affiché.
- En 1945, création par une ordonnance des Unions départementales des associations familiales UDAF et de l'Union nationale UNAF, subventionnées par l'Etat.
- En 1945, une ordonnance établit le nouveau régime de la Sécurité sociale et modifie la structure administrative et l'organisation financière des Caisses d'allocations familiales,
- En 1945, ce sont des choses que l'on a oublié, tout simplement parce que l'on était à peine né à l'époque pour certains d'entre nous, ou surtout que c'est devenu tellement naturel, mais c'est en 1946 que la Loi de finances insère dans le cadre de l'impôt sur le revenu le quotient familial afin de privilégier les couples avec des enfants.
- En 1946, la loi définit les quatre prestations de la branche famille : les allocations familiales, l'allocation de salaire unique versé dès le premier enfant, les allocations prénatales, l'allocation de maternité.
- En 1963, l'allocation d'éducation spéciale des mineurs infirmes.
- Et puis 1965-1981, cela commence à devenir un peu plus difficile, parce que la croissance des dépenses d'assurance maladie et prestations vieillesse absorbent une place croissante du budget de la Sécurité sociale ; et en 1965, nous avons une diminution des prestations familiales. Ou plutôt, le choix de la sélectivité, prestations qui sont ciblées sur des populations prioritaires et modulation des prestations en fonction des ressources ce qui n'était pas le cas avant.
- 1967, la loi Neuwirth établit le droit à la contraception.
- 1975, la loi Veil, interruption volontaire de grossesse dans des conditions déterminées.
- 1975 aussi, modification des conditions du divorce, en substituant un divorce fondé uniquement sur la faute, une pluralité de cas du divorce, divorce par consentement mutuel, divorce sur demande accepté, divorce pour faute et divorce pour rupture de la vie commune.
- Et puis 1981, élection de François Mitterrand ; le premier gouvernement de François Mitterrand prétend qu'il va revaloriser fortement l'ensemble des prestations et simplifier la gestion. Et cela est vrai à partir du deuxième semestre 1981, les prestations familiales sont revalorisées, les allocations familiales sont augmentées de 25% au 1^{er} juillet etc...
- Mais 1982, l'année d'après, le Conseil des ministres adopte un train de mesures qui doit permettre de rééquilibrer le régime général : 30% des 10 milliards d'économie attendue doivent être apportés par la branche famille. On a trop donné en 1981, en 1982 il faut bien reprendre.
- 1987, la loi de Malhuret étend l'exercice de l'autorité parentale pour les deux parents sur les enfants, aux couples non mariés, aux couples divorcés.
- En 1989, convention internationale des droits de l'enfant ; je vais m'arrêter là, enfin pas tout à fait,
- car en 1995 on a le même phénomène en sens inverse de l'arrivée de François Mitterrand. 1995, c'est Alain Juppé, premier ministre ; il dit « *en ce qui concerne la branche famille, le plan que nous avons adopté, prévoit le gel des prestations pour l'année 1996, l'imposition des allocations familiales à partir de 1997* », on revient là-dessus, et le même Alain Juppé dit qu'il va engager les différents acteurs de la politique familiale avec une réflexion sur la mise sous conditions de ressources des allocations familiales ; en 1997 il a demandé un rapport à Mme Gisserot, qui dit, tout cela c'est mauvais, et tout cela est abandonné.

- Lionel Jospin arrive comme premier ministre, première déclaration, enfin dans son discours de politique générale, il annonce la mise sous condition de ressources des allocations familiales. En 1998, on abandonne l'idée. Le premier ministre, toujours le même, annonce la suppression de la mise sous conditions des allocations familiales, c'est un an après, l'abaissement du plafond du quotient familial, et décide le versement des allocations familiales jusqu'à l'âge de 20 ans.

On pourrait continuer, ce que je veux vous faire remarquer, c'est que depuis 1932, chaque gouvernement s'est soucié de la politique familiale. Il y a eu un courant nataliste dès la fin de 19^{ème} siècle, suite à la défaite de 1870, et il perdure aujourd'hui, et les préoccupations démographiques ressurgissent régulièrement dans le débat public pour légitimer des mesures visant à développer une politique familiale favorable à une haute fécondité, avec des aides spécifiques aux familles nombreuses, l'incitation au premier enfant etc... Cependant pour assurer le renouvellement des générations, la politique en faveur des familles ne peut plus ouvertement être une politique nataliste qui aurait pour ambition de peser sur le choix des familles. Alors désormais, la politique familiale va viser à garantir le libre choix des familles, à donner les moyens aux parents de satisfaire les désirs parentaux librement décidés, avec le développement de l'emploi des femmes, la politique familiale ne peut se contenter de viser une compensation des charges, mais elle doit permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Et c'est ce qui a guidé sans aucun doute la politique familiale depuis les années 70. Dans un article que Luc Chatel écrit en 2007, il dit la chose suivante : « *Il y a d'une part cette conception nataliste de la famille qui est assez mal vue par certains parce qu'elle a été mise en place sous le régime de Pétain, mais il n'empêche qu'à travers ce clivage droite-gauche la politique de la famille a finalement réussi à trouver sa voie et elle figure maintenant aussi bien dans les discours de droite que dans les discours de gauche. Mais la société française est tiraillée entre des revendications d'émancipation individuelle et puis cette longue tradition familialiste. Comment peut-elle tenir les deux en même temps ?* » et Luc Chatel écrit la chose suivante : « *Cette conception de l'ordre social et politique basée sur la famille en opposition à l'individu citoyen, est à l'origine du courant familialiste qui a inspiré le mécanisme des prestations familiales. La France se singularise en Europe où domine des modes anglo-saxons et nordiques fondés sur des prestations aux individus. L'assurance maladie est familialisée, elle repose toujours sur un système de droit dérivé y compris depuis la mise en place de la couverture maladie dite universelle à l'opposé d'une couverture maladie individualisée fondée sur la citoyenneté. Le plan Jupé de 1995 prévoit la mise en place d'une couverture maladie universelle et individualisée, c'est la première disposition de ce plan à avoir été retirée. Parmi les promoteurs d'une citoyenneté construite autour de la famille, il faut citer l'interlocuteur favori de l'Etat français, l'Union nationale des familles, en perte d'influence, elle détient toujours le monopole de la représentation, et reçoit des subventions non négligeables* ». Voilà, je dis simplement qu'il faut qu'on travaille cette question pour clarifier si il est normal que progressivement, comme le dit Jacques Commaille, nous assistions à un transfert de la politique familiale vers la politique sociale, de la famille vers l'individu. C'est entre conjugalité et famille que se situe aujourd'hui la problématique.

Il y a quelques années une enquête du CSA indiquée que 58% des personnes interrogées placent la famille en tête de toutes les valeurs. On n'est pas à l'abri de certaines contradictions. On place très haut la famille, mais aussi le couple, l'amour, et pourtant notre société dans le même temps privilégie plutôt l'épanouissement personnel. C'est le 'moi' qui prime sur le 'nous'. Par ailleurs notre culture est moins une culture de la durée qu'une culture de la précarité, moins une culture de l'unicité que de la pluralité. Donc placer la famille au sommet des sondages nous confronte à nos propres contradictions. Mais peut-être que c'est simplement la révélation de ce que nous sommes, fragilisés, alors nous idéalisons les notions de famille et de couple. Et plus nous les idéalisons, plus nous sentons combien nous sommes fragiles dans la réalité concrète.

Pourtant, ne soyons pas pessimistes, regardons la situation : l'exigence est toujours plus grande quant à la qualité des relations, dans le couple en particulier, plus grande l'exigence de l'égalité de l'homme et de la femme, plus grande l'acceptation des différents modes de vie. Alors peut-être faut-il comprendre cette idéalisation par une espèce de phénomène de pression qui se fait sur le couple et la famille. On attend beaucoup du couple, harmonie, équilibre, entente sexuelle, intellectuelle, culturelle, communication, transparence ; il y a dans notre société une sorte de surdétermination du couple dans sa fonction théorique, cet investissement se trouve par ailleurs conjugué du fait que notre époque a tendance à tout miser sur le seul registre du sentiment, du ressenti, c'est la spontanéité élevée au rang de valeur, j'aime ou j'aime pas, j'ai envie ou je n'ai pas envie, ça me touche ou ça ne me touche pas ; et alors dès que le sentiment ou l'affecte défaille, dès qu'il s'émousse, ou dès que l'autre se révèle différent de ce que j'imaginai ou de ce que je désirais, alors c'est l'amour qui est considéré comme mort, sans que l'on puisse imaginer un recommencement. Bref, tout cela laisse peu de temps à la maturation, au temps nécessaire pour que l'autre apparaisse dans sa différence. Et l'homme, surtout la femme d'ailleurs, sont appelés à se mesurer à des images idéalisées qui sont portées par la culture ambiante, notamment par la télévision et la publicité. Et c'est notamment le cas en ce qui concerne la sexualité. Il faudrait alors penser le fait que l'échec conjugal n'est peut-être pas produit par l'échec de l'idéal amoureux, il ou elle n'est pas ce que j'attendais, mais en partie par l'idéalisation elle-même.

2. Conjugalité et parentalité : une tendance lourde aujourd'hui consiste à penser la famille non plus à partir du lien conjugal mais à partir de la filiation. On dit facilement : « L'enfant fait famille. C'est l'enfant qui vient tisser le lien familial. » et dans une certaine mesure la société le vérifie régulièrement dans la mesure où très nombreux sont les couples qui ne se 'marient' qu'au moment où l'enfant est là. Il y a ici une sorte de disjonction entre conjugalité et parentalité. La conjugalité est considérée comme un espace privé où se rencontrent deux désirs pour un projet de vie partagée, la parentalité c'est l'espace public, l'espace social prend place à un tiers qui donne reconnaissance. Et c'est par l'instauration de la filiation que s'introduit la dimension publique du couple. On peut aussi noter que la précarité des figures actuelles de l'épouse et de l'époux, la fragilité des liens conjugaux, font que notre époque cherche de la sécurité, de la durabilité plutôt du côté de l'enfant et de la filiation. C'est l'enfant qui souvent est appelé à tisser un lien que le rapport amoureux assure difficilement dans la durée. On peut changer de conjoint, mais nos enfants restent nos enfants. Nous sommes dans un temps où il s'agit de raffermir la figure du père et de la mère, mais où les figures de l'époux et de l'épouse sont fragiles.
3. Et puis troisième aspect, l'enfant fait souvent l'objet d'un investissement narcissique considérable. C'est la célébration typique de l'époque de l'enfant-roi ; derrière la célébration de l'enfant-roi se cache souvent, on le sait, une réduction de l'enfant à un objet de besoin. Il y a une sorte de besoin de l'enfant pour exister soi-même au regard des autres, pour être reconnu socialement, il y a une insistance troublante sur le désir d'enfants, sur l'enfant à tout prix, une sorte de droit à l'enfant.
4. Et puis notre époque vit un certain effacement des pères, même si la situation est en train d'évoluer, la prise de conscience est plus grande, mais en France sur 2 millions d'enfants qui vivent avec un seul parent, 80% d'entre eux vivent avec la mère; par ailleurs, plus d'un père divorcé sur deux ne voit plus ou très épisodiquement ses enfants après une période de cinq ans. Et plus grave, 80% des jeunes en hôpital psychiatrique ont été privés de la présence paternelle. 70% des jeunes en centre éducatif ont été privés de présence paternelle. En réalité tout se passe aujourd'hui comme si le lien duel mère-enfant était le seul durable. Et c'est pourquoi il est nécessaire de repenser le sens du lien paternel et de sa fonction structurelle.

Face à ces problématiques, je crois qu'il est important que nous abordions, chrétiens, ce que devrait être une théologie de la famille. Je dis cela comme un chrétien qui est confronté à ces questions et qui se dit : « *Est-ce que je ne suis porté que par la réflexion anthropologique, sociologique, psychologique ? Est-ce que ma foi, est-ce que l'Eglise à laquelle j'appartiens, m'aide à dialoguer avec moi-même et avec la société qui m'entoure ?* » Et je voudrais ici apporter quelques éléments pour une réflexion sur les enjeux bibliques et théologiques. Dans le protestantisme, les réformateurs ont situé la conjugalité dans un ordre créationnel, en écart de toute sacralisation du mariage. La conjugalité qui est ici confondue avec le mariage est une donnée de toujours, elle appartient au champ de la création. La volonté des réformateurs était tout à la fois de désacraliser le lien conjugal, de l'arracher au champ de la rédemption, de la valoriser fortement sur un plan personnel et social. Cet enracinement classique de la conjugalité dans une théologie de la création ne doit pas faire oublier une autre source théologique, qui est à mon sens tout aussi déterminante, peut-être plus pour le temps présent. Le judaïsme d'abord, le christianisme ensuite, ont fondé théologiquement la conjugalité en méditant sur le concept d'alliance. C'est à dire en fait sur le lien de la foi entre Dieu et son peuple. Alors cela n'est pas absent de la Réforme du 16^{ème} siècle, Luther en avait parlé, il écrit ainsi « *La foi unit l'âme avec le Christ comme l'épouse est unie à l'époux, Christ et l'âme deviennent une seule chair, les mariages entre humains ne sont que de pâles images de cet exemple unique* ». Calvin de son côté dit « *La foi est un acte de fiancé* », il joue sur les mots, c'est un acte de fiancé c'est à dire l'acte de faire confiance, qui donne aussi, et c'est tout l'intérêt, les mots fiancés, fiançailles, confiance, fiable, se fier, fidélité. La conjugalité en son essence appartient au registre de la foi, c'est à dire une confiance qui n'a pas d'autre garantie que de se soutenir de la parole de l'autre. La conjugalité ne se confond pas simplement avec le mariage qui en est la forme instituée, dans une culture donnée. Le prophète Osée raconte l'histoire de Dieu avec son peuple à travers sa propre histoire de conjugalité malheureuse ou renouvelée. Et il décrit cette chose extraordinaire : « *Voici qu'en la séduisant, moi je la conduirai au désert, et je parlerai à son cœur... En ce jour là, oracle de l'Eternel, tu m'appelleras 'mon mari' et tu ne m'appelleras plus 'mon baal, mon maître'. J'ôterai de sa bouche les noms des Baals... Je te fiancerai à moi pour toujours, je te fiancerai à moi avec justice et droit, loyauté et compassion, je te fiancerai à moi avec fidélité et tu connaîtras l'Eternel* » (Os ; 2, 16-22) ce sont des paroles extrêmement fortes où le couple, le mariage, la conjugalité servent d'images de la relation avec Dieu et son peuple. La conjugalité est la métaphore de l'alliance biblique pour le peuple d'Israël. Ce qui est étonnant c'est ce qui se produit par la suite. L'Eglise va sur cette base-là de l'importance de l'alliance, défendre la liberté des conjoints à se donner parole comme étant la garantie d'un mariage authentique. Et au Moyen-Âge, alors que les mariages étaient fabriqués, l'Eglise, dans un premier temps, va faire en sorte qu'ils soient des mariages voulus de deux êtres libres, pour que le mariage soit fondé sur le seul consentement mutuel des époux et non sur celui des deux pères. Mais ce qui est important, c'est toute la réflexion qui va se développer autour du fait que le mariage est manifestation que le couple conjugal ne s'enferme pas dans un simple face-à-face, mais qu'il se situe dans un espace social. Se marier, pour les Eglises, toutes les Eglises, c'est requérir le regard social, c'est signifier publiquement devant témoins ce qui a été fondé et ce qui précède la manifestation puisque la conjugalité en son essence précède son inscription dans le temps et dans l'espace. Il y a de la conjugalité hors mariage, mais le mariage inscrit symboliquement dans la société le lien conjugal. Le fait de rendre public est donc le moment où le couple requiert un tiers symbolique qui entend et reçoit la parole qui a fondé le couple. Certes le couple est fondé sur un échange de paroles '*Je suis ton mari, je suis ta femme*', mais il ne repose pas seulement sur ses propres forces, il est appelé à s'appuyer sur l'extériorité d'une parole. Ce couple conjugal s'appuie tout à la fois sur ce que l'un et l'autre se disent publiquement, et sur ce qui leur est dit au nom du Christ. Je pense qu'il y a là tout un enjeu car il ne s'agit pas simplement de dialoguer entre catholiques et protestants pour savoir si c'est sacrement ou pas sacrement, il s'agit de savoir comment nous comprenons le couple, quelle place nous donnons à la conjugalité, quelle place nous donnons à l'inscription d'un couple dans la société.

J'aimerais terminer en signalant que la famille, cette famille qui évolue, qui se trouve coincée dans les débats que j'ai essayé de signaler ce soir, devient en ce moment un enjeu œcuménique relativement important. Ce que j'ai essayé de vous dire ce soir, c'est que nous sommes devant une complexité de questions qui viennent de la société à laquelle nous appartenons. **Sommes-nous capables, au lieu de nous enfermer dans les discours pré-écrits de nos Eglises, sans négliger cet enseignement de nos Eglises, mais de faire de la famille un vrai lieu de débat œcuménique où nous sachions dégager ce qui vient de nos Eglises, ce qui nous aide à vivre aujourd'hui, et laisser de côté les arrière-plans de nos conceptions respectives écrites comme dans le marbre depuis des décennies ?**

Je vous remercie pour votre attention.